

Autorisation permanente de droit à l'image (*)

En cochant oui dans le cadre prévu à cet effet sur le portail des adhérents de l'Association Musicale et Chorégraphie Illacaise (AMCI), j'autorise gracieusement mon image (photo, vidéo, son) et/ou celle de mon enfant à être fixée, reproduite et communiquée au public dans le cadre associatif par l'AMCI sur les différents supports de communication de l'association (presse écrite, exposition, publicité, site internet).

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

N.B. : Tout adhérent pour lequel le droit à l'image a été refusé ne sera pas en mesure de participer aux différentes manifestations organisées par l'association.

(*) Cette autorisation peut être annulée, à tout moment, par vos soins, en décochant cette option sur ce même portail.

Portail des adhérents à l'AMCI :

<https://www.imuse-saiga07.fr/amci/extranet/extranet2/portail.php?p=accueil&t=usager>